

Procès-verbal de la séance du 13 juin 2018

Conseil Général de la Commune de Donneloye

Le Président Gilbert Gavillet prend la parole pour informer qu'avant le Conseil nous aurons une présentation de la Paroisse, par Mme Marianne Unger Présidente et M. Philippe Stauffer Vice-Président.

Mme Unger remercie le Conseil d'avoir accepté cette présentation. Elle rappelle que L'Eglise est le centre du village où tout le monde a vécu des événements marquants : baptêmes, mariages, Noël, etc...

Mme Unger dit que la paroisse a des directives de l'Eglise Evangélique Réformée, qu'elle arrive à adapter plus ou moins sagement.

L'assemblée de paroisse de novembre 2017 a entériné les décisions qui suivront.

L'assemblée de paroisse est l'organe législatif et le Conseil de Paroisse est l'organe exécutif.

M. Philippe Stauffer informe qu'il y a de moins en moins de cultes, de catéchumènes, des difficultés à trouver du monde pour les diverses activités que la paroisse organise.

La paroisse compte 7 villages. Comment y trouver des forces vives et qu'est-ce que les gens attendent de la paroisse ?

Le Conseil Paroissial a décidé que le catéchisme était possible sous la forme de scoutisme. Ceci n'est pas une obligation ; le catéchisme existe toujours et les enfants peuvent le suivre, mais il a été créé une troupe de scouts. Le Conseil a réduit le nombre de lieux de culte à trois. Et trois formes de culte sont créées : culte style réformé, un culte famille avec repas communautaire, et un culte type Taizé (plus liturgique).

La troupe scout fait des jeux de rôles, des camps, etc. Elle a été créée il y a moins d'une année et rencontre un grand succès. La troupe réunit trois paroisses soit Yvonand, Pomy-Gressy-Suchy et Pâquier-Donneloye, avec trois pasteurs et trois jeunes dirigeants.

L'assemblée constitutive se réunit toutes les deux semaines. Les jeunes de toutes les confessions sont acceptés. Le scoutisme est ouvert à tous et la troupe n'est pas rattachée à la paroisse. Il y a un temps spirituel à la fin de chaque journée scout mais pas obligatoire pour les jeunes.

La Commune d'Yvonand prête son refuge. L'assemblée de paroisse a donné son accord pour la nouvelle formule de catéchisme.

M. Stauffer nous montre quelques photos et commente les activités des scouts.

La paroisse organise trois manifestations : le marché de Noël, la fête de paroisse, et le groupe des aînés rebaptisé « conférences, sorties et découvertes ». La paroisse espère que ce nouveau nom attirera des personnes plus jeunes.

La paroisse organise un culte par dimanche. Il y avait sept lieux de cultes. Actuellement avec les nouvelles formules de culte est réduit à trois lieux. Culte famille à Chêne-Pâquier, culte réformé à Donneloye et culte « Taizé » à Bioley-Magnoux.

L'objectif de cette concentration est de créer un lien entre les gens de tous les

villages et de créer une seule entité paroissiale. M. Stauffer souligne que les baptêmes, mariages, enterrements sont toujours possibles dans toutes les églises.

Que fait-on des autres églises ? M. Stauffer pose la question à l'assemblée. La paroisse n'a pas de proposition à donner, c'est aux habitants des communes à proposer.

Un groupe « éveil à la foi » à lieu à Bioley-Magnoux.

M. Stauffer annonce la «fête des générations» qui aura lieu à Yvonand, le dimanche 28 octobre 2018.

Mme Marianne Unger reprend la parole pour informer que l'on peut consulter le site internet de la paroisse. Elle avise que la paroisse cherche des personnes pour renforcer le nouveau groupe « Les marmitons », qui organisent les gros apéros, des repas.

M. Roland Monge demande ce qu'en pense la Municipalité, par rapport aux frais à engager, aux réparations, etc...

La Syndique répond que la Municipalité qui a reçu le pasteur, était fâchée du fait que la paroisse abandonne des sites de culte. Elle informe qu'à long terme, il faudra engager des discussions plus sérieuses, car un bâtiment utilisé une, voire deux fois par année, avec les coûts qu'il génère n'est pas une bonne solution. Que penseront les autres villages qui n'ont plus de cultes ?

La Municipalité émet un regret face à cette décision.

M. Gilbert Gavillet reprend la parole pour la suite du conseil général.

1. Excusés – Appel

Le Président, Monsieur Gilbert Gavillet préside la séance

La secrétaire procède à l'appel.

47 personnes sont présentes, 16 excusées et 8 absentes

Le quorum est atteint, la séance peut commencer à 20h30.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour ne suscite aucun commentaire. Il est adopté à l'unanimité

3. Approbation du procès-verbal du 6.12.2017

Le PV ne suscite aucune remarque.

Il n'y a aucune question ni remarque, le Président propose de passer au vote.

Le PV est adopté à l'unanimité

4. Assermentation des nouveaux membres

Mmes et MM. Brigitte Cambier, Mary-Lise Deriaz, Frédéric Duc et Roland Monge demandent à être assermentés.

Le conseil compte désormais 75 membres.

5. Communications du Président du Conseil Général

M. Gilbert Gavillet informe que lors du dernier conseil, il avait été voté une résolution concernant la fermeture des classes de Donneloye. Suite à cela le bureau du Conseil a écrit une lettre à M. Daniel Leuba, Président du Comité de Direction de l'Asire, avec copie à la Municipalité, à Mme Cesla Amarelle Conseillère d'Etat, Mme Evelyne Voutaz Préfète du district du Jura Nord-Vaudois, M. Pascal Dessauges Préfet du district du Gros-de-Vaud, et aux Députés Pierrette Roulet-Grin, Vassilis Venizelos, Hugues Gander et José Durussel.

M. Gavillet nous lit cette lettre, ainsi que la lettre réponse de l'Asire qui confirme sa décision de fermer les classes de Donneloye.

M. Gavillet informe que pour la rénovation du café à Donneloye le dossier avance. Après discussion avec la Municipalité, le conseil va mettre sur pied une commission à sept membres qui va être nommée tout prochainement. Cette commission pourra suivre les différents débats. Elle aura ainsi une vision du projet sur un plus long temps.

M. Gavillet passe la parole à la Municipalité.

6. Communication de la Municipalité

Mme Courvoisier, Syndique salue et remercie les personnes présentes. Comme expliqué dans le budget 2018, les tâches et les exigences administratives, toujours plus nombreuses, font que le temps que le personnel du secrétariat communal leur consacrait n'était plus suffisant. Mlle Laure Gavillet a été engagée en tant que stagiaire. Mme Courvoisier remercie Mlle Gavillet pour la grande aide qu'elle a fourni.

La Municipalité, a mis le poste de préposé au contrôle des habitants au concours. Elle annonce officiellement que c'est Murielle Jaquier qui reprend ce poste. Mme Courvoisier remercie tout le personnel du secrétariat communal.

Mme Courvoisier remercie l'assemblée d'avoir voté pour la résolution pour le maintien des classes à Donneloye. La résolution a été envoyée à qui de droit.

Début avril, la Municipalité a été contactée par Mme Cesla Amarelle, qui demandait de pouvoir effectuer une visite de ces classes. Cette visite a eu lieu le 25 mai dernier, en présence de Mme Amarelle, de trois de ses collaborateurs, de l'Asire, de la Directrice de l'établissement et des Députés cités ci-dessus.

Mme Amarelle a trouvé les locaux magnifiques. Elle a relevé l'excellente ambiance du corps enseignant. Madame Amarelle a demandé plusieurs fois aux enseignants combien y a-t-il d'enfants bénéficiant de soutien scolaire ? (appui, logo, psychologue, etc...). C'était l'un des points très souligné de Mme Amarelle. La Municipalité pense que ce n'est pas insurmontable de faire venir ces spécialistes de Thierrens jusqu'à Donneloye.

Un autre point est souligné : pourquoi accepter de garder le collège de Donneloye et pas les autres villages, puisque nous ne sommes pas les seuls concernés, d'autres communes du canton rencontrent le même souci de fermetures de classes ?

Il semblerait que Mme Amarelle et l'Asire ont peur du précédent.

M. Deriaz avait évoqué lors du conseil général du 6.12.2017 qu'il s'agissait là d'un problème politique, puisque c'est à l'organe exécutif du Conseil d'Etat et aux Députés que l'on a demandé une aide. Cette aide a été réelle. Ces personnes ont défendu la cause de la Commune, mais il y a des problèmes de compétences d'engagement qui retombent toujours à l'Asire. L'Asire reste droit dans ses bottes et ne bouge pas dans ses décisions.

Il avait aussi été évoqué que le groupement était très grand avec 29 communes. Plusieurs personnes pensaient que le groupement des petits enfants en primaire, était trop grand. Pourquoi ne pas faire un groupement à 29 communes pour un secondaire mais à moins pour un primaire. Malheureusement la Loi LEO l'interdit, les classes primaires et secondaires doivent être chapeautées par le même groupement.

La Municipalité a tout argumenté pour défendre sa cause. Elle a repensé d'une manière très précise d'autres locaux qu'elle pourrait mettre à disposition. Si trois classes ne sont pas suffisantes, pourquoi ne pas en prendre quatre ou cinq ? Les locaux de la cousette ou le bureau communal qui a été considéré comme répondant aux exigences pourraient être repensés.

La porte n'est pas totalement fermée à ce jour. Mme Cesla Amarelle veut convoquer une séance à Lausanne entre la Municipalité, l'Asire, la Directrice de l'établissement, le Comité Directeur et éventuellement les Députés, d'ici fin juin.

La Municipalité va continuer de se défendre, de se battre, d'évoquer tous les arguments auxquels elle croit. Elle ne lâche pas l'affaire.

M. Jean-Michel Pache informe qu'après plus de vingt ans de bons et loyaux services, M. Frédéric Duc a fait part à la Municipalité de son intention de mettre un terme à son engagement pour le déneigement des villages de Donneloye, Gossens et Mézery. M. Pache adresse un grand merci à M. Duc pour sa disponibilité et la qualité de son travail.

Après une mise au concours, le choix de la Municipalité s'est porté sur M. Jean-Luc Bovey de Prahins, qui dès le 1^{er} octobre 2018, assumera cette mission.

M. Pache remercie l'assemblée de faciliter le travail de M. Bovey, de penser que nous ne sommes pas seul au monde. Que très souvent il neige en même temps dans nos quatre villages et que d'autre part, avoir recours à une pelle à neige ne devrait pas nous poser de problèmes insurmontables.

M. Pache fait savoir qu'il est d'usage que chaque propriétaire ou exploitant fauche les banquettes qui longent ses champs. Il rappelle que cette règle s'applique à tous les chemins et également à la route Prahins-Molondin, jusqu'à la limite de Molondin, vu que celle-ci est propriété de la Commune de Donneloye. Cette manière de faire

améliore grandement la sécurité de tous les usagers, et M. Pache nous remercie d'avance de nous conformer à cet usage.

M. Pache évoque le Café-Restaurant-Epicerie. Après bien des bouleversements et des réflexions, la Municipalité a décidé de travailler en partenariat avec une entreprise de la région. Les contrats sont en cours de discussion et de finalisation.

Le projet consiste en une rénovation simplifiée du bâtiment actuel et à la construction d'un nouveau bâtiment qui sera intégré à la parcelle du Café-Restaurant et qui abritera une épicerie, une agence postale et un bancomat. Comme elle l'a toujours fait, la Municipalité informera les voisins de l'évolution de ce projet.

Le Président du Conseil a évoqué la nomination d'une commission ad hoc renforcée et la Municipalité se réjouit de travailler de manière constructive avec les membres de cette commission. Tout ceci va amener la Municipalité à convoquer un conseil général extraordinaire, dans le courant de l'automne. Elle sera alors en mesure de nous présenter ce projet en détails et de nous soumettre les demandes de crédits de construction.

M. Benoît Reymondin apporte quelques informations au sujet des déchetteries. Après divers problèmes rencontrés pour le remplissage du container à papier à Donneloye, la Municipalité a décidé de changer de système. L'ancien chargement se faisait par l'arrière et ne permettait pas une utilisation du volume complet. Si ce changement a pu en agacer certains, cette nouvelle façon de travailler est encore en phase d'essai, mais pour l'instant elle s'avère satisfaisante. Elle est effective à Prahins et à Gossens depuis longtemps et elle fonctionne très bien.

M. Reymondin profite de nous rappeler que depuis plusieurs mois, il n'est plus possible d'éliminer les sacs en papier des grands magasins. Afin d'être résistants, ces sacs contiennent beaucoup de colle et ne sont donc pas recyclables comme le vieux papier, mais ils vont dans les sacs poubelle.

Au sujet des emballages plastiques, une nouvelle collecte est proposée depuis peu pour les emballages de lessive, d'huile, de lait, etc... Les informations suivront très prochainement dans le journal communal « tous ensemble » ainsi que sur les sites de collecte.

Une nouvelle vitrine d'affichage sera installée à l'entrée de chacune des quatre déchetteries. Elle permettra d'afficher quelques règles concernant le tri.

M. Reymondin rappelle encore que les déchetteries de nos villages collectent les déchets en rapport avec un ménage. Une évacuation par benne ou directement au centre de collecte STRID à Yverdon est obligatoire pour les déchets professionnels, pour les gros débris, ainsi qu'en cas de travaux de rénovations importants.

Pour terminer, M. Reymondin nous remercie de faciliter le travail des surveillants, et de rester courtois, en tout temps, lors de nos déplacements à la déchetterie.

Mme Sylviane Chabloz nous fait savoir que la fête villageoise de cette année aura lieu à Mézery, pour l'apéro, le samedi 22 septembre 2018. Si des habitants de Mézery sont ouverts à aider la Municipalité à l'organisation de cette manifestation, ils sont priés de s'adresser à Mme Chabloz.

M. Jean-Gabriel Florio prend la parole pour parler du plan général d'affectation (PGA), de la zone réservée et du dossier eau d'une manière générale.

M. Florio nous rappelle que nous avons voté et accepté un crédit de CHF 140'00.00 pour établir ce nouveau PGA ainsi qu'un règlement de zones réservées. Lors de la présentation du crédit, la Municipalité avait fait des démarches auprès de l'Etat pour obtenir un subventionnement. Elle a obtenu le subventionnement maximum à 40% ce qui donne un subventionnement de CHF 59'200.00.

Actuellement l'état des lieux nécessaire à l'établissement de ce PGA est terminé. Les projets de plans de zones par village ont été établis, et le projet de nouveau règlement, applicable aux trois villages a également été établi et discuté.

Toutefois, des éléments freinent l'établissement de ce PGA, soit des demandes supplémentaires, qui viennent de la part de L'Etat de Vaud particulièrement du SDT (Service du Développement Territorial). Par exemple, il a été demandé de compléter l'étude sur les dangers naturels, pour faire apparaître dans le règlement les contraintes constructives pour les éventuels immeubles qui se trouveraient dans cette zone de dangers naturels. Nous en avons principalement une à Donneloye qui se trouve en dessous de la maison de la famille Bula, qui passe entre la maison de la famille Fontes, et de la Famille Tolivia.

La pratique du SDT n'est pas encore réellement stabilisée. Il y a eu des changements de pratique pendant l'établissement du projet de PGA de la Municipalité. Ainsi au début, il a été dit que pour des communes telles que Donneloye, il n'y aurait pas lieu de définir des « territoires urbanisés » qui sont demandés dans des plus grandes communes. Ensuite le SDT a changé d'avis et demandé de définir quand même des territoires urbanisés. Ce travail est actuellement à l'examen au SDT. La Municipalité espère un retour rapidement.

Dès que la Municipalité aura l'acceptation du SDT sur le projet de PGA, elle va lancer la procédure de consultation. Elle veut une procédure dynamique, un échange avec la population. Cet échange se fera à travers des séances d'informations, mais aussi des consultations individuelles des propriétaires qui seront les plus touchés par ces mesures.

Pour les enquêtes, il a été décidé d'introduire un règlement sur les zones réservées. Avant cette introduction, la population a été informée et un délai a été donné au 29.02.2016, pour déposer les dossiers de demande d'autorisation de construire. La Municipalité a reçu 10 dossiers. Sur ces 10 dossiers, sept autorisations ont été accordées, deux recours ont été déposés. Ces recours ont été retirés suite à des discussions entre voisins. Trois autorisations ont été refusées. Les trois propriétaires concernés ont fait recours, et ces trois refus ont été confirmés par le tribunal cantonal.

Les autorisations délivrées arrivent à échéance à fin juillet et peuvent être prolongées pour une année au maximum. Il y a encore des enquêtes en cours

concernant des transformations d'immeubles existants, soit des modifications ou des constructions de bâtiments non destinés à l'habitation. Une procédure est pendante devant le tribunal cantonal sur l'installation d'une entreprise en zone village.

M. Florio constate que durant les quatre premières années durant lesquelles il s'est occupé des autorisations de construire, il a dû traiter une seule opposition. Depuis 2016, il y a une avalanche d'oppositions. M. Florio en est étonné. Non pas que les gens soient fondamentalement opposés aux constructions, mais parce qu'il se rend compte que les intéressés n'ont pas discuté entre eux de ces projets. Les citoyens découvrent les dossiers en venant les consulter au secrétariat communal. M. Florio demande aux personnes qui ont un projet d'essayer d'en parler en amont avec leurs voisins. Ils régleront ainsi le 80% des cas et trouveront des solutions. M. Florio espère voir cette évolution s'inverser, car c'est souvent des relations qui laissent des traces.

On demande souvent à M. Florio : qu'est ce qui est soumis à autorisation et qu'est-ce que l'on peut faire chez soi ? La loi sur l'aménagement du territoire dit que « tous travaux qui modifient l'état des lieux ou qui sont susceptibles de modifier l'affectation d'une parcelle ou d'une habitation sont soumis à autorisation ».

Il y a des travaux qui ne sont pas soumis à autorisation. C'est des travaux de très peu d'importance - un bûcher de moins de 8 m², une barrière jusqu'à 1,20 m de hauteur, l'installation d'une caravane pour une période provisoire de moins de trois mois. Méfiez-vous et renseignez-vous auprès de M. Florio, lorsqu'un vendeur vous dit qu'une telle installation n'est pas soumise à autorisation parce qu'elle est démontable. L'argument « démontable » ou « pas démontable » n'est pas un critère absolu. Pour qu'il n'y ait pas d'autorisation à demander, la loi prévoit qu'il faut une décision de la Commune qui constate que l'installation ou la construction n'est pas soumise à autorisation pour tous les cas. La Commune doit s'assurer que ces travaux, même s'ils sont de peu d'importance, ne vont pas aller à l'encontre d'un intérêt public prépondérant, par exemple la protection de l'environnement, ou des intérêts d'un tiers, notamment des voisins.

D'autres travaux sont « soumis à autorisation », mais la Municipalité peut décider selon les cas, de ne pas demander de publication et de faire une procédure simplifiée (dispense d'enquête). Ce sont toujours des travaux de relativement peu d'importance : garage pour deux voitures, par exemple.

Le troisième niveau, qui concerne tous les autres travaux implique une enquête publique.

Il y a également les nouvelles dispositions de la loi sur l'énergie. Si vous souhaitez modifier votre installation de chauffage, soyez prudents. Actuellement la modification sur les installations de chauffage implique une décision spéciale de la Direction de l'Environnement. Et si vous désirez changer votre installation par une installation fonctionnant aux énergies fossiles, vous devez faire une demande.

Quant à la zone agricole, la Municipalité n'a pratiquement pas de compétence. La demande d'autorisation doit être déposée à la Municipalité, mais le dossier est transmis pour une autorisation spéciale au SDT, et la Municipalité est liée par la décision du SDT.

M. Florio signale que si certains d'entre nous pense que la Municipalité peut passer outre et ne pas consulter le SDT, en pratique c'est possible mais cela conduit à une situation précaire.

En effet, la jurisprudence du tribunal considère qu'une autorisation qui a été délivrée par une autorité qui n'est pas compétente est nulle. Or une autorisation nulle est considérée comme n'ayant jamais existé, et le SDT peut demander la suppression des constructions édifiées sur cette base.

M. Florio a repris le domaine « eaux » depuis novembre 2017. La Municipalité avait un certain nombre de projets dans ce domaine.

La Municipalité doit faire approuver, au prochain conseil, un nouveau règlement pour la distribution d'eau. Un projet était de refondre simultanément les tarifs afin de tenir compte du projet de L'Association d'Amenée d'Eau de la Menthue. Le projet a pris du retard et il a été décidé de scinder les deux projets.

La Municipalité a fait un travail de mise à niveau des bornes hydrantes. Depuis quelques années elle a un contrat d'entretien avec l'Entreprise Von Roll, qui vient vérifier une fois par année les bornes hydrantes. Un certain nombre de ces bornes hydrantes seront remises à niveau cette année.

Depuis 2001, les communes et l'Association Intercommunale de la Menthue auraient dû mettre en place un processus d'autocontrôle pour le réseau de distribution, et les puits de captage. Ceci n'a pas été fait, mais la Municipalité a été relancée par l'inspection des eaux.

L'Etat est venu faire un contrôle sur place. Il a demandé de faire rapidement certains travaux. Ceux-ci sont terminés. Les travaux de seconde priorité, qui vont nécessiter quelques investissements, sont à l'étude.

Dans le cadre de cet autocontrôle du réseau, M. Florio est en train de rédiger un cahier des charges pour un fontainier communal. De manière à ce que cet autocontrôle, qui doit être fait à des périodicités régulières, puisse être réalisé systématiquement.

M. Florio annonce des changements importants au comité de direction du conseil de l'Association Intercommunale de la Menthue, puisque M. Daniel Courvoisier va quitter la présidence du Comité de Direction. La Municipalité a désigné M. Florio comme délégué au comité de direction.

M. Florio va donc libérer un poste auprès de l'Association Intercommunale et la Municipalité a désigné M. Benoit Reymondin pour le remplacer au conseil intercommunal.

M. Daniel Courvoisier est entré en 1974 au conseil intercommunal de l'Association de la Menthue. La même année, il a été élu Vice-Président du conseil intercommunal de la Menthue. Deux ans après il a été élu Président. En 1980, il a été élu membre du Conseil de Direction. Il a été désigné Président en mai 1996. M. Florio remercie M. Courvoisier pour tout ce qu'il a fait pour la Menthue, pour Prahins et pour Donneloye. M. Courvoisier est applaudi par l'assemblée.

7. Renouveaulement du bureau du conseil nomination de la Commission des Finances et Gestion

M. Gilbert Gavillet reprend la parole pour le renouvellement du bureau du conseil général et nomination à la Commission des Finances et Gestion.

M. Jean-Paul Lecoq, Vice-Président du Conseil Général informe que M. Gavillet se représente à la présidence du conseil. Toutefois il pose la question si quelqu'un se présenterait à ce poste. Ceci n'étant pas le cas, M. Gavillet est réélu par applaudissements.

M. Gavillet signale que M. Lecoq se représente aussi pour le poste de Vice-Président. Personne ne souhaitant prendre ce poste, M. Lecoq est réélu avec applaudissements.

Les deux scrutateurs et scrutatrices, Mme Ninette Pochon et Michael Bergers sortent. Ce sont les suppléants MM. Damien Bär et Steves Buchs qui passent scrutateurs. Nous devons nommer deux suppléants. Mme Isabelle Viquerat se propose ainsi que Mme Valérie Cavin.

M. Cédric Petter, rapporteur de la Commission de Gestion et des Finances est sortant. La Commission est donc composée de M. Steve Jacot Descombes comme rapporteur et de Mme et MM. Florence Barraud, Luigi Zasso, Joël Monge et Christian Billaud comme membres.

M. Michael Berger est suppléant et il faut nommer un nouveau suppléant. Mme Mary-Lise Deriaz se propose.

M. Gavillet remercie toutes ces personnes.

8. Préavis no 01/2018 - Comptes et gestion 2017 – rapport de la Commission des Finances et Gestion

Mme Lise Courvoisier présente les comptes de la Commune avec le support d'un écran de projections.

Au cours de sa présentation, Mme Courvoisier informe que lors de la séance administrative des Syndics à la journée de l'Union des Communes Vaudoises, Mme Claudine Bissat, Présidente, s'est fâchée en disant que les communes en ont assez que l'Etat annonce qu'il est dans les chiffres noirs, qu'il accorde 0,5% sur les impôts, mais que d'un autre côté, il donne beaucoup de dossiers difficiles aux communes qui peinent déjà. Mme Nuria Gorrite a promis qu'il y aurait des discussions et négociations à ce sujet pour une répartition des charges différente.

Le Président passe la parole à M. Cédric Petter, rapporteur, qui donne lecture du rapport de la Commission Finances et Gestion. Celui-ci recommande d'accepter les comptes 2017 tels que présentés.

M. Jean-Daniel Ferrot de Donneloye déclare qu'après plusieurs exercices fastes où les comptes communaux étaient complètement faussés par des ventes de terrains,

l'exercice 2017 représente à ses yeux un exercice ordinaire de ce qu'est la bourse communale de Donneloye. En 2017, il y a eu d'importantes dépenses d'investissement au niveau de l'entretien du patrimoine. Le déficit de CHF 190'941.80, lui semble un peu excessif, il n'en reste pas moins qu'à terme la comptabilité communale est juste à l'équilibre. C'est un peu la projection que l'on devrait avoir ces années prochaines. Or, pour faire des investissements, il faut des bénéfices. C'est le peu, ou l'absence de bénéfice, qui doit dicter les prochains investissements. Il faudra peut-être y penser la prochaine fois qu'il y aura des investissements lourds à honorer.

Mme Courvoisier répond qu'elle voit bien que M. Ferrot fait allusion à la rénovation du Café-Restaurant mais que ce n'est pas le sujet du jour. Lors d'un prochain conseil, chacun pourra donner son point de vue à ce sujet, et la décision du conseil ne pourra être que suivie. Elle rappelle qu'il n'y a pas que le côté financier qui a de l'importance.

Il n'y a pas d'autres questions ni remarques. Le Président propose de passer au vote

1. D'adopter les comptes de la bourse communale de Donneloye, arrêtés pour l'année 2017, avec un excédent des charges de CHF 190'941.80
2. De donner décharge à la Commission des Finances et Gestion, à la boursière et à la Municipalité
3. D'adopter la gestion de la Commune et de donner décharge à la Municipalité

Vote : Oui : à l'unanimité

Le préavis no 01/2018 est accepté.

9. Préavis no 02/2018 – arrêté d'imposition pour l'année 2019 – rapport de la Commission Finances et de Gestion

Mme Lise Courvoisier annonce qu'il n'y a aucune modification, on reprend le même arrêté d'imposition qu'en 2018, avec un taux d'imposition qui reste le même, soit 73.

Le Président donne la parole à M. Cédric Petter, rapporteur qui donne lecture du rapport de la Commission de Finances et Gestion

Il n'y a pas de questions ni remarques. Le Président propose de passer au vote

1. D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2019, tel que présenté, fixant notamment le taux communal à 73% de l'impôt cantonal de base.

Vote : Oui : à l'unanimité

Le préavis municipal no 02/2018 est accepté.

10. Préavis no 03/2017 – demande d'un crédit de CHF 75'000.00 pour des travaux d'entretien urgents à la Step de Gossens – rapport de la commission des Finances et Gestions

M. Benoît Reymondin informe que jusqu'à présent la Step de Gossens, mise en service en 1993, n'a demandé que très peu d'investissements et a bénéficié de peu d'entretien pour maintenir sa valeur au niveau des équipements. Ce qui déclenche ces travaux c'est un matériel vieillissant au niveau du tableau de commande et une forte augmentation de la population à Gossens. Ceci a pour conséquence que la Commune a des difficultés à garantir les résultats conformes aux exigences cantonales concernant l'épuration des eaux. La Municipalité a nommé un bureau d'études qui a élaboré une stratégie pour améliorer les résultats de cette Step. Cette stratégie se compose de trois étapes :

- Le changement du tableau de commande qui est un gros travail. Ce tableau permet d'obtenir plus d'informations, d'installer des sondes de mesures pour optimiser des réglages. Ce système permet d'installer une télé-alarme qui signalerait un appareil défectueux. Ce changement a un coût de CHF. 38'000.00
- le remplacement des diffuseurs à oxygène dans le fond des bassins. De l'oxygène est injecté dans les bassins remplis d'eau à épurer. Cet oxygène permet d'activer les bactéries contenues dans l'eau.
Pour pouvoir changer ce diffuseur, il faut faire un curage complet des bassins afin de contrôler l'état du matériel. Après remise en service le choix du matériel à commander peut être fait.

Changement du compresseur soit la machine qui injecte l'oxygène dans les bassins
Le curage est une étape à CHF 3'500.00, Le changement des diffuseurs à environ CHF 10'000.00 et le changement du compresseur CHF 9'000.00

- L'entretien annuel pour maintenir le niveau du matériel avec un investissement est de CHF 7'000.00 par année.

Soit un total pour tous ces travaux de CHF. 73'000.00 Plus une marge de sécurité = CHF 75'000.00

Bien évidemment tous ces travaux ne garantissent pas une panne d'autres équipements, la Step de Gossens ayant 25 ans et aucun travaux n'ayant été faits jusque-là. Toutefois la Commune ne doit pas négliger les résultats des analyses et doit se conformer aux exigences cantonales.

Le Président passe la parole à M. Cédric Petter qui donne lecture du rapport de la commission des Finances et Gestion

M. Roland Monge de Gossens demande si le fait de faire ces travaux augmenterait la capacité par rapport au nombre d'habitants ? Tous ces frais sont-ils nécessaires ou pourrait-on tout basculer sur la Step de Donneloye ?

M. Reymondin répond que la Step de Gossens a une capacité assez grande avec même un peu de marge.

La Step de Donneloye étant un peu plus vieille que celle de Gossens et en moins bon état va aussi nécessiter des travaux importants.

La Municipalité a lancé une étude, sous l'encouragement du Canton, d'une Step régionale qui pourrait récolter les eaux usées des villages aux alentours, entre autres Orzens, Cronay, Bioley-Magnoux, etc..., mais cela prend du temps, et toutes les Steps ne sont pas aussi vieilles.

Cependant, à ce jour, la Commune doit être conforme aux normes cantonales.

Il n'y a pas d'autres questions ni remarques. Le Président propose de passer au vote

1. d'accepter la demande d'un crédit de CHF. 75'000.00 pour des travaux d'entretien urgents à la Step de Gossens, montant pris sur les liquidités et amorti en cinq an soit CHF 15'000.00 par an.

Vote : Oui : 73 Non : 0 abstention : 1

Le préavis no 03/2018 est accepté

9. interventions individuelles et divers

M. Jean-Daniel Ferrot de Donneloye aimerait revenir sur le projet du Café-Restaurant. Il est content d'apprendre que la Municipalité à renoncer à la variante de démolition du bâtiment et constate que l'on s'achemine gentiment sur la rénovation, ce qu'il approuve depuis le début. Nous avons la chance d'avoir un excellent tenancier qui porte haut et loin la réputation de ce Café-Restaurant. Selon M. Ferrot, le bail très court qui lui a été fait est une totale insécurité pour le tenancier, son personnel, ses fournisseurs, etc...

La situation est très précaire et M. Ferrot a peur que face à cette insécurité M. Kalbe s'en aille. Il invite la Municipalité à négocier avec lui pour voir s'il y a possibilité, travaux ou pas, d'entreprendre un engagement à moyenne échéance au moins.

La Municipalité propose de faire une épicerie dans cet établissement ; M. Ferrot a toujours été défavorable à cette proposition puisqu'il ne croit pas à une épicerie à Donneloye. Il demande dans le cadre de la présentation qui va être faite lors du conseil extraordinaire de proposer deux variantes : une variante avec l'épicerie et une avec la réfection de l'établissement, dans son volume existant, avec café-restaurant.

M. Jean-Michel Pache répond que le bail de M. Kalbe, a été prolongé jusqu'à la fin de l'année avec l'indication suivante : Selon l'avancée du projet, des travaux devraient se réaliser sur une période de deux à trois mois au tout début du printemps. M. Kalbe en est informé et est tout à fait d'accord avec cette manière de faire. Si le crédit de construction est accepté, La Municipalité va procéder à un condensé des travaux de façon à limiter au maximum la fermeture du café. La Municipalité a un dialogue permanent avec M. Kalbe. Elle va étudier et présenter plusieurs variantes.

M. Roland Monge demande s'il y aurait des subsides pour les frais de réparation de la Step de Gossens ?

Mme Courvoisier répond que non. La Municipalité a eu une discussion avec le représentant de l'Etat qui informe qu'il n'y a absolument pas de subside, même en cas de construction d'une Step régionale. Les subsides sont réservés aux Steps qui traitent les micropolluants, et nous n'avons pas un bassin de population assez grand pour avoir une telle Step.

M. Roland Monge demande également des nouvelles concernant le lampadaire qui a été soufflé au contour de Gossens ?

M. Florio informe que La Municipalité s'est approchée de la Romande Energie qui a énormément de retard dans l'établissement des devis. Le devis y relatif a été reçu il y a une dizaine de jours, donc cela va suivre.

M. Jean-Paul Lecoq de Gossens se demande si, concernant l'éclairage public où la facture augmente, on ne devrait pas penser à un éclairage LED sur le dynamique ?

M. Florio déclare que la Municipalité a demandé une offre pour passer aux lampes LED en novembre l'année dernière, mais elle ne l'a toujours pas reçue.

M. André Bezençon de Donneloye aimerait savoir où en est la Municipalité avec le bureau d'études, et si le mandat est toujours d'actualité, au sujet du premier projet du café-restaurant. Est-ce toujours ce bureau qui est actif étant donné que la Syndique a parlé d'un projet avec une entreprise de la région.

M. Jean-Michel Pache avise qu'à ce jour les CHF 150'000.00 n'ont pas été totalement dépensés. Il reste une petite somme. A ce jour, les rapports de travail avec le bureau d'architectes avec lequel la Municipalité avait travaillé sont rompus.

Mme Françoise Lugon de Donneloye annonce qu'il y a une ouverture supplémentaire à l'exposition de photos dans la Tour du Château de Donneloye, le samedi 16 juin de 18h.00 à 20h.00.

M. Patrick Gavillet de Donneloye revient sur le sujet du restaurant pour appuyer les propositions de M. Ferrot.

D'autre part, Il trouve désagréable que lors des remerciements des employés communaux la Municipalité organise son souper à la grande salle et non pas au restaurant.

Mme Courvoisier répond que les apéros dinatoires, (Menthue, Sagenor, le Triage, les nouveaux habitants) organisés par la Commune ont été commandés à M. Kalbe.

Pour le souper des employés communaux, il s'agit d'une fondue organisée de manière conviviale où chacun s'occupe de la fondue pour la table. L'apéro et le dessert sont faits par M. Kalbe.

Mme Courvoisier pense qu'il y a de faux bruits qui courent. Elle demande à chaque personne ayant des doutes ou des questions de bien vouloir appeler un membre de la Municipalité afin d'en discuter plutôt que de répandre de fausses informations.

M. Daniel Courvoisier de Prahins remercie l'assemblée pour ses applaudissements, et les municipalités successives qui lui ont fait confiance pour siéger au conseil de la Menthue durant de nombreuses années. C'est M. Didier Planche, Syndique d'Essertines-sur-Yverdon qui va le remplacer. M. Courvoisier nous rappelle quelques travaux effectués durant son mandat.

Le moment le plus important s'est passé ici il y a une semaine. M. Courvoisier tenait à ce que l'assemblée Sagenor - Société Anonyme pour la Gestion des Eaux du Nord Vaudois - se passe à Donneloye. Enfin après de nombreuses années, la Menthue fait partie intégrante de Sagenor. Un contrat a été signé en 2016, pour la livraison d'eau. La tradition veut que la Commune offre l'apéro et Sagenor à offert la partie gustative. Le repas a eu lieu au Restaurant de Donneloye et a été très apprécié.

M. Benoît Reymondin annonce que le village d'Orzens a une nouvelle grande salle. Il fait partie du comité de l'association culturelle d'Orzens qui promet des événements culturels spectacles, concerts, etc...

Il y aura une séance d'information le jeudi 7 juillet 2018. Des flyers sont à disposition sur la table.

Mme Courvoisier avise que le restaurant est resté ouvert ce soir pour la suite de cette séance. Elle souhaite à tous un excellent été.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h.30